



Au Conseil communal de Bex

Rapport de la Commission des Finances

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2022/18

Relatif au

Budget ordinaire 2023

Commission composée de :

Mesdames : Anna Russo
Laure-Reine Tabac
Messieurs : Christoph Roesler (Président)
Dario Bucci
Pierre Athanasiadès
Bernard Pulfer
Christophe Barbezat

Délégué municipal : Monsieur le Syndic Alberto Cherubini
Boursière communale : Madame Sylvie Cretton

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 21 et 28 novembre 2022 afin d'étudier le budget 2023. Monsieur le Syndic, Alberto Cherubini, ainsi que Madame la Boursière communale, Sylvie Cretton, étaient présents pour répondre aux diverses questions de la commission. Madame la Municipale, ainsi que Messieurs les Municipaux, sont passés à tour de rôle durant la soirée du lundi 21 novembre afin de nous donner de plus amples explications sur les montants inscrits au budget correspondant à leur dicastère. Nous tenons ici à les remercier pour leur présentation très détaillée et pour avoir répondu, avec une grande transparence, à toutes nos questions.

1. Préambule

Avant d'aller plus en détail dans le rapport, nous aimerions relever les points suivants :

Le budget 2023 a été élaboré en tenant compte des augmentations constatées concernant les énergies telles que le gaz, l'électricité, le mazout et le chauffage à distance.

Pour les postes *traitements*, une augmentation du coût de la vie sera de 3.1% et non de 3% comme mentionné dans le préavis municipal.

En outre, le total des charges incompressibles est de 73% des dépenses annuelles.

Enfin, l'excédent présumé des charges sera de 1'965'850 CHF ; ce montant est prudent avec des produits estimés au plus juste de ce que la Municipalité et la boursière pense obtenir et des charges en augmentation. Ceci afin d'éviter de mauvaises surprises au vu de la situation actuelle plutôt instable et en espérant que les comptes 2023 seront à l'équilibre.

2. Rapport

Tout d'abord, la commission des finances aimerait relever qu'il est primordial pour le bien-être de la commune, et ceci malgré la situation instable, de continuer d'investir dans notre tissu économique.

Avant de passer aux remarques détaillées page par page, la commission des finances aimerait relever les points suivants :

Nous avons constaté que dans le budget, il est proposé l'engagement de deux nouveaux employés communaux :

- en page 24, compte 410.3011, l'engagement d'un nouveau responsable des bâtiments à 100% pour 100'000 CHF.
- en page 48, compte 811.3011, un nouvel ouvrier pour le service des eaux à 100% pour 100'000 CHF.

Il est à noter que pour le service des eaux, l'engagement d'un ETP supplémentaire est possible par l'augmentation des revenus de ce poste. Il sera ainsi totalement autofinancé.

Nous avons également constaté l'augmentation de 20% du taux de travail de la déléguée à l'énergie et au fonds durable, en page 11, compte 112.3011 et ceci, notamment, par la mise en place du plan climat, au vu de la forte demande de subvention des contribuables et le label cité de l'énergie.

Il est également à noter que suite à ces engagements, nous n'aurons plus de place disponible à la maison de commune afin d'accueillir de nouveaux collaborateurs dans le futur.

Nous aimerions rappeler que la COFIN a demandé, il y a bientôt une année, d'avoir un plan d'engagement pour les années futures, plan que nous attendons toujours de la part de la Municipalité. La COFIN insiste sur le fait qu'elle aimerait avoir les détails de la justification des futurs emplois avec un cahier des charges pour tous les futurs postes. Cela n'est possible qu'avec un préavis pour le poste demandé.

Enfin, la commission des finances souhaite que dorénavant l'engagement des nouveaux employés se fasse via un préavis. En effet, même si la possibilité d'insérer dans un budget l'engagement de nouveaux employés communaux peut être discutable, nous pensons que le débat ainsi qu'un préavis est préférable, ceci afin d'avoir une information globale devant l'ensemble du Conseil communal et des explications plus détaillées qu'une simple ligne dans le projet de budget.

La Commission des finances aimerait également rendre la Municipalité attentive sur la possibilité d'augmenter le loyer de ses bâtiments communaux. En effet, avec la hausse des charges, il serait bien que le montant soit envisagé à la hausse lors des prochaines fins de bail à loyer qui ont lieu une fois par année. Nous aimerions dorénavant que, par souci d'équité et de transparence, la commune fasse une différenciation entre le coût des charges et le prix du loyer pour les nouveaux baux à loyer. Ceci afin qu'il n'y ait plus de bail à loyer avec loyer et charges comprises. Cette manière de faire, si elle est plus simple, n'encourage à aucune économie, et ne permet pas la répercussion des hausses de tarifs.

Remarques détaillées :

Page 8 Compte 111.3111, Achat de mobilier, machines et matériel

Achat imposé par Suissevote d'un nouveau scanner et licence pour l'enregistrement des cartes de vote. L'appareil sera également utilisé par l'administration communale.

Page 11 Compte 112.301, Traitements

C'est un poste qui est auto-financé dans les limites des recettes du compte 822.4903. Néanmoins, La COFIN aimerait dorénavant que l'augmentation de taux de travail passe par un préavis et ceci de façon systématique.

Page 12 Compte 151.3653.005, Centre des jeunes « Le Minot »

Nous n'avons pas eu les explications des comptes car l'AG du Minot n'avait pas eu lieu. Nous aimerions avoir un retour dès que possible, sur les suites que donnera la Municipalité au remboursement prévu, il y a une année, d'une partie de la subvention.

- Page 14 Compte 160.3189, Frais facturés par des tiers
- 20'000 CHF vont être investis pour la mise en valeur de notre patrimoine : des panneaux du patrimoine vont être disséminés dans la ville de Bex, ils seront placés de mai à septembre durant l'ouverture de la Triennale de Bex & Arts.
- Page 14 Compte 180.3517, Parts pour lignes du trafic régional et communal
- Augmentation de la part financière de la Commune de Bex suite à l'augmentation des cadences et des trains à la demi-heure. A savoir qu'un maximum de 70% sera pris en charge par la péréquation. Il est également à noter que pour MobiChablais, l'augmentation s'explique par le prix du carburant.
- Page 20 Compte 310.3189, Frais facturés par des tiers
- Avant nous avions un employé qui s'occupait d'encaisser les 5 CHF pour le parking de Solalex ; dorénavant, cela se fait par un horodateur et dès le mois d'octobre, le patron du refuge de Solalex s'occupe de la surveillance du site.
- Page 22 Compte 320.4809, Prélèvement sur fonds réserve forêts, compensation
- En réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Barbezat, une plantation de 50 noyers et merisiers sera effectuée. Cette plantation sera symboliquement dédiée aux nombreuses naissances de Bellerines et Bellerins durant ces dernières années.
- Page 24 Compte 410.3011, Traitements
- La COFIN aimerait dorénavant que les nouveaux engagements passent par un préavis et ceci de façon systématique.
- Page 26 Compte 431.3185, Honoraire pour études
- Étude pour un plan d'éclairage communal ce qui concerna autant le changement des ampoules LED, que la luminosité et les branchements. Un préavis après validation de la Municipalité sera présenté au Conseil.
- Page 28 Compte 440.3145, Entretien et aménagement parcs et cimetière
- Le dernier jardin du souvenir a été réalisé il y a 30 ans. Il est actuellement plein. Il est donc nécessaire d'en réaliser un nouveau.

Page 30 Compte 460.3185, Honoraires pour études, plans, expertises

Le quartier des Tuilères vers l'aérodrome doit être assaini, sur demande du Canton de Vaud. Ce montant permettra d'étudier le moyen de le faire.

Page 34 Compte 510.3522, Écolage divers

L'abonnement pour les écoliers venant de Gryon fait partie des frais d'écolage. Le coût est de 984 CHF par élève. Le montant peut facilement varier suivant le nombre d'écoliers inscrits.

Page 36 Compte 520.3112.001, Achats de mobilier et matériel

Achat de chaises (200 CHF) et de tables à deux pupitres (800 CHF) afin de refaire un stock de matériel pour l'équivalent de deux classes.

Page 40 Compte 610.3521, Police du Chablais Vaudois – EPOC

Selon le préavis budget 2023 de l'EPOC que M. Le Municipal Hediger nous a transmis, nous aimerions relever les points suivants afin d'expliquer l'augmentation que subit la commune de Bex. Cette hausse s'explique par une hausse globale de 6.29% passant à 11'980'450 CHF . La principale charge de 10'439'850 CHF, correspondant au 87.14% des charges globales, est relative aux charges de personnel qui correspond à un effectif de 74.13 EPT. L'augmentation de 542'250 est due aux:

- Passage de grade et annuités pour 112'500 CHF
- Renchérissement pour 257'000 CHF
- Salaire annuel des aspirants engagés pour 153'400 CHF
- Leasing du nouveau radar pour 49'000 CHF
- Augmentation du loyer et l'emménagement dans le nouvel Hôtel de Police d'Aigle pour 120'000 CHF

Page 46 Compte 710.31.39, Achat d'autres marchandises

Augmentation de 25'000 CHF suite à la nouvelle politique de distribution des sacs poubelles taxés.

Page 48, Compte 811.3011, Traitements

La COFIN aimerait dorénavant que les nouveaux engagements passent par un préavis et ceci de façon systématique.

Page 54 Compte 350.3113.010, Achat de mobilier et d'équipement

La courroie crantée pour descendre les toiles est cassée. Malgré la recherche d'un moyen de réparation, la Municipalité a dû se résoudre à changer l'entier des parasols ; en effet, il n'était pas possible d'effectuer la réparation.

Page 54 Compte 350.4271.010, Produits des loyers

La COFIN remarque qu'il y a une forte disparité au niveau des loyers. L'auberge de Pont de Nant a un loyer de 48'000 CHF alors que l'Hôtel de Ville à un loyer de 45'000 CHF. A noter que la surface et les infrastructures sont plus importantes à l'Hôtel de Ville (exploité toute l'année) et les frais d'exploitation y sont également supérieurs. Une révision du loyer serait à envisager.

Page 66 Compte 501.3141.509, Entretien des bâtiments

Actuellement toutes les tables et chaises sont entreposées dans des locaux techniques ce qui n'est pas recommandé. Un local sera créé dans un emplacement inutilisé d'un couloir afin de pouvoir les stocker.

3. Conclusion

La commission des finances est consciente que les charges budgétées sont en augmentation principalement à cause des coûts structurels. Toutefois rien ne peut nous affirmer qu'elles le seront de manière durable, par exemple les derniers chiffres sur l'inflation semblent déjà montrer une détente sur les prix. Dès lors, une perte momentanée ne mettrait pas en danger les finances de la commune. Nous serons attentifs à la situation dans les mois à venir, une pérennité de la situation actuelle ne nous permettra pas d'augmenter continuellement les dépenses durables surtout si nous souhaitons débiter la construction d'un nouveau collège dans les années à venir. Nous avons également remarqué, au cours des dernières années, que les procédures ralentissent passablement la durée de réalisation des projets annoncés, ce qui implique de boucler l'année avec un résultat bien meilleur que le budget annoncé. Pour preuve, cette année où le montant des investissements sera finalement largement en dessous du montant projeté.

La Commission des finances tient à remercier la Municipalité, la boursière communale ainsi que son service pour le travail accompli et la rigueur dans l'élaboration du budget.

Tout en demandant à la Municipalité d'avoir une tenue stricte des comptes afin de limiter le déficit à son maximum, nous espérons qu'à fin 2023 les comptes seront équilibrés et donc meilleurs que le budget proposé.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le projet de budget 2023 tel que présenté.

Le Conseil communal de Bex

Vu le préavis municipal n°2022-18 et ses pièces annexes, relatifs au projet de budget ordinaire et des budgets d'investissements ;

Ouï le rapport de la Commission des finances ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide : d'adopter le budget ordinaire pour 2023 comprenant :

Total des charges Fr. 41 448 030.00

Total des revenus Fr. 39 482 180.00

Excédent présumé des charges Fr. 1 965 850.00

De prendre acte des budgets d'investissements communaux.

Pour la commission des finances
Le rapporteur
Christophe Barbezat

Fait à Bex, le 28 novembre 2022